

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2008

Aujourd'hui deux septembre deux mil huit, à vingt heures trente, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DOOR, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

**Présents** : M. DIGEON, M. SUPPLISSON, Mme GUITARD, M. FONTENEAU, Mme BUTOR, M. MALET, Mme DURY, M. MENARD, M. DANIEL, M. VAILLANT, M. PRAUD, Mme SCHWARTZ, M. COQUELIN, Mme DUBOIS, Mme TICOT, M. DEPERRIAUX, Mme PERRIN, Mme RIBEIRO, Mme RENSON, M. GUILLOTEAU, M. GUILLAUME, Mme DECHAMBRE, M. BURGUNDER, M. MIMOUN, M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme POURVIN-SIROT.

### Ont donné délégation de vote :

- Mme JEHANNET à Mme BUTOR
- M. DUVAL à M. COQUELIN
- Mme PARE à M. FONTENEAU
- Mme BABIN à Mme TICOT

-=-

Mme DUBOIS remplit les fonctions de secrétaire.

-=-

## **RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL DU 20 JUIN 2008**

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal  
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 20 Juin dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

## **ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Considérant la nomination au 26 Juillet 2008 de Monsieur Lucien FOURNEL Trésorier Principal, le Conseil Municipal décide de lui attribuer l'indemnité de Conseil, avec effet au 26 Juillet 2008.

*Adopté à l'UNANIMITE.*

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU LOIRET POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE AU TITRE DE L'ANNEE 2009**

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général du Loiret une subvention de 65 000 € au titre du fonctionnement du Conservatoire de Musique et de Danse pour l'année 2009.

*Adopté à l'UNANIMITE.*

.../...

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION - EXERCICE 2008 A L'ASSOCIATION « N.T.G. »**

Dans le cadre d'un concours de court métrage intitulé « **42 heures pour un court** » qui se déroulera du **3 au 5 Octobre 2008**, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de **500 €** à l'association « **N.T.G.** » (NOUVELLES TECHNOLOGIES GATINAISES) sise 78, rue de la Sirène à MONTARGIS.

*Adopté à l'UNANIMITE.*

**VENTE DES PARCELLES AR 482-483 SISES RUE DE VIMORY A MONTARGIS**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte rédigé par l'étude Lemoine-El Andaloussi, pour la vente du terrain communal cadastré AR 483 (880 m<sup>2</sup>) et AR 482 (244 m<sup>2</sup>), pour 62 000 euros net ville, les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur, étant précisé que ce bien appartient au domaine privé de la commune.

*Adopté à la MAJORITE par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN)*

**VENTE DE LA PARCELLE AO 368 SISE 15 RUE JEAN JAURES A MONTARGIS**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte rédigé par l'étude Lemoine-El Andaloussi, pour la vente du terrain communal cadastré AO 368 - 103 m<sup>2</sup>, avec droit de passage et allée communs avec divers propriétaires sur les parcelles AO 288 (135 m<sup>2</sup>) et AO 289 (12 m<sup>2</sup>), pour 10 000 euros net ville, les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur ; étant précisé que ce bien appartient au domaine privé de la commune.

*Adopté à l'UNANIMITE.*

**V.N.F. – CONCESSION MULTISITES D'EQUIPEMENTS LEGERS DE PLAISANCE A MONTARGIS – CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR UNE DUREE DE 15 ANS : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SE PORTER CANDIDAT ET DE SIGNER LA CONVENTION**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à se porter candidat à cette délégation de service public et à signer, dans le cas où la Ville de Montargis serait choisie par Voies Navigables de France, le contrat de concession avec VNF pour une durée de quinze ans avec redevance à cet organisme, la rémunération du concessionnaire étant assurée par une tarification de services aux usagers du Port.

*Adopté à l'UNANIMITE.*

**SALLE DES FETES DE MONTARGIS – RESTAURATION DES FACADES :  
AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres, la consultation étant décomposée en trois lots :

- lot n° 1 : gros œuvre
- lot n° 2 : zinguerie
- lot n° 3 : ravalement-peinture

chaque lot comportant une tranche ferme portant sur la façade Sud sur jardin, une tranche conditionnelle 1 concernant la façade Est (côté entrée), une tranche conditionnelle 2 portant sur la façade Nord (côté rivière, médiathèque)

*Adopté à l'UNANIMITE.*

**PROJET DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DU PLATEAU – CHARTE LOCALE  
D'INSERTION : APPROBATION PAR LES DIFFERENTS PARTENAIRES**

Le Conseil Municipal approuve la charte locale d'insertion élaborée en concertation avec l'ensemble des partenaires (Collectivités Territoriales, bailleurs sociaux, ANPE, Mission locale etc...) du projet de rénovation urbaine du quartier du Plateau et autorise le Maire à signer ladite charte locale d'insertion.

*Adopté à l'UNANIMITE.*

**PROPRETE DE LA VILLE VOIRIE ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :  
AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES ET  
D'ALIENER CERTAINS BIENS**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés pour la propreté de la Ville : voirie et entretien des Espaces Verts pour une durée d'un an renouvelable une fois, avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres du 31 juillet 2008 :

- Lot n° 1 : Voirie - entreprise SOCCOIM à Chaingy
- Lot n° 2 : Tontes, lac des Closiers - entreprise Mathieu FROT à Villemandeur
- Lot n° 3 : Tontes, quartier des Cités - entreprise Mathieu FROT
- Lot n° 4 : Taille arbustes, massifs arbustes, Lac des Closiers - entreprise Mathieu FROT
- Lot n° 5 : Taille arbustes, massifs arbustes, Quartier des Cités - entreprise Mathieu FROT
- Lot n° 6 : Taille arbustes, massifs arbustes, Quartier de la Chaussée et Centre Ville - entreprise Mathieu FROT
- Lot n° 8 : Débroussaillage - entreprise SAUVEGRAIN Paysage à Amilly
- Lot n° 9 : Divers petits travaux d'entretien (lot réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail, conformément à l'article 15 du Code des Marchés Publics) - l'Esat LES RATELIERS à Amilly

et à aliéner certains biens (balayuses, laveuse, aspirateurs déchets, tondeuse et taille-haies).

*Adopté à la MAJORITE par 30 voix POUR et 3 CONTRE (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).*

**CENTRE MULTI ACCUEIL DOM PEDRE : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER  
L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Considérant la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre de la construction du centre multi accueil de Montargis, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 avec NEGRONI ARCHIVISION portant réactualisation de la rémunération de maîtrise d'œuvre.

*Adopté à la MAJORITE par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).*

**CENTRE MULTI ACCUEIL DOM PEDRE : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER  
L'AVENANT N°1 AU LOT 16 - SIGNALÉTIQUE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot 16 Signalétique avec l'entreprise Philippe Auguste concernant des travaux en plus et moins value.

*Adopté à l'UNANIMITE.*

**MISE EN PLACE D'UNE BOURSE POUR PERMIS DE CONDUIRE  
POUR DIX JEUNES MONTARGOIS**

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, le Conseil Municipal décide de mettre en place un dispositif d'aide au permis de conduire, en approuve les modalités techniques et financières, fixe le montant de cette bourse à 500 € par attributaire et autorise le Maire à signer la convention à passer avec l'auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse.

*Adopté à l'UNANIMITE.*

**DOSSIER DE PREINSCRIPTION A LA PROCEDURE FISAC (FONDS D'INTERVENTION  
POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) : CANDIDATURE DE LA VILLE**

Le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre, en partenariat avec l'Etat, la Région, le Département, les Chambres consulaires et les unions commerciales, une convention FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Le programme élaboré porterait essentiellement sur :

- l'accessibilité aux commerces et l'amélioration du cadre de vie ;
- Les commerces, services de proximité ;
- L'animation des actions de la commune ;
- La modernisation de l'appareil commercial et artisanal ;
- L'aménagement urbain en fonction de l'appareil commercial ;

.../...

S'agissant de l'aménagement urbain, il concernerait les opérations collectives de modernisation suivantes :

- 1 - le cœur historique : rues Triqueti, du Cerceau, Neuve du Pâtis (en partie), Impasse de la raffinerie, du Pâtis
  - 2 - les rues du Général Leclerc et du Loing
  - 3 - la Place de la République, le bd des Belles Manières
  - 4 - la requalification de la RNIL 7
- L'animation commerciale et l'aménagement de marchés de plein air

Ces actions seraient réalisées sur plusieurs tranches.

*Adopté à la MAJORITE par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).*

### PATINOIRE DE PLEIN AIR : FIXATION DES TARIFS

Le Conseil Municipal fixe les tarifs pour l'accès à la patinoire de plein air qui sera installée, comme l'an passé, devant la poste place du Pâtis, **du 20 décembre 2008 au 8 mars 2009.**

#### TARIFS TTC LOCATION DE PATINS INCLUSE

DESIGNATION	UNITE	CARNET DE 10 Non dissociable Non remboursable	
Enfant jusqu'a 12 ans	3 €	25 €	
adulte	5 €	45 €	
Services Municipaux Comités d'entreprises Associations Communes		Enfant jusqu'à 12 ans	Adulte
		25 €	30 €
emplacement publicitaire 2,00 m x 0.60 m en quadri (composition comprise) :			
•sur le pourtour intérieur de la patinoire : .....		700 €	
•sur la face extérieure grand côté.....		700 €	
•sur les faces extérieures .....		550 €	
annonce publicitaire audio sur la patinoire forfait : .....		150 €	
6 annonces/jour, sur 7 jours (message fourni par l'annonceur)			
Annonce publicitaire au dos des tickets : .....		700 €	
(10 000 minimum)			

*Adopté à l'UNANIMITE.*

**FESTIVAL OFFENBACH : TARIFS D'UN CONCERT ET D'UN SPECTACLE  
LES 22 ET 23 NOVEMBRE 2008**

Le Conseil Municipal adopte les tarifs ci-après :

1°) Concert organisé le **samedi 22 novembre** par Gabriel Bacquier :

- Plein Tarif : 15 €
- Tarif réduit : 10 € (élèves du conservatoire, demandeurs d'emplois, étudiants, seniors)
- Gratuit jusqu'à 12 ans

2°) Spectacle organisé le **Dimanche 23 novembre** de la Cie du Grand Seize « Offenbach coiffe et décoiffe » composé d'Apothicaire et Perruquier et de Vent-du-Soir :

- Plein tarif : 25 €
- Tarif réduit : 15 € (élèves du conservatoire, demandeurs d'emplois, étudiants, seniors)
- Gratuit jusqu'à 12 ans

Pour les 2 spectacles : 30 € (pour la tranche « Plein Tarif »)

Adopté à l'UNANIMITE.

**TARIFS DE DEUX SPECTACLES A LA SALLE DES FETES : CONCERT « JENIFER »  
ET PIECE DE THEATRE « PARLE-MOI D'AMOUR » AVEC MICHEL LEEB**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs ci-après :

1°) Concert « JENIFER » le 2 Décembre 2008

En parterre debout: place à 35 € (900 places)  
En balcon :-place à 40 € (272 places)

2°) Pièce de Théâtre « PARLE-MOI D'AMOUR » avec Michel LEEB le 12 Mars 2009

En parterre : place à 40 € (480 places - 20 rangs)  
place à 35 € (240 places - 10 rangs)

En balcon : place à 40 € (110 places - Balcons de face)  
place à 35 € (162 places - Balcons côtés)

Adopté à la MAJORITE par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN)

**MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHEQUE  
MUNICIPALE AUPRES DE L'AME : AVENANT N°1 A LA CONV ENTION**

Considérant la nécessité de prolonger la convention passée avec l'AME, la réception des travaux de la médiathèque communautaire étant retardée, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 de mise à disposition partielle du Conservateur jusqu'au 1<sup>er</sup> Novembre 2008.

Adopté à l'UNANIMITE.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu les nécessités de services, le Conseil Municipal décide d'ouvrir la faculté de recruter sur un emploi d'attaché, par ailleurs vacant à l'effectif, un agent contractuel, comme le prévoit le troisième alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

*Adopté à l'UNANIMITE.*



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Pour le Député-maire empêché,

L'Adjoint Délégué,  
V. JEHANNET.